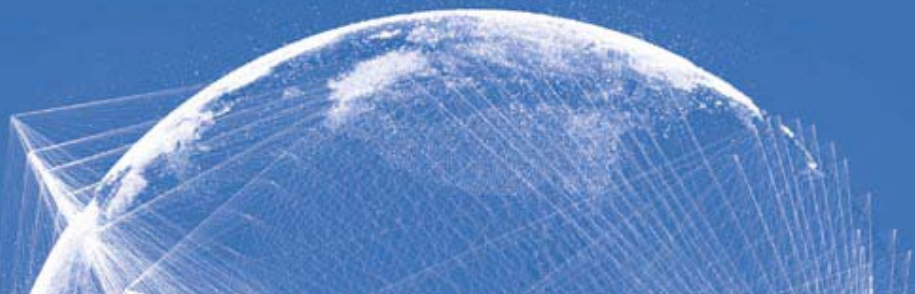


LE CIR EN RÉGION BRETAGNE

Données régionalisées du crédit d'impôt recherche
en **2017** (données semi-définitives)



Synthèse régionale

En région BRETAGNE, 1133 sociétés déclarent 586 millions d'euros (M€) de dépense totale au CIR, pour des travaux réalisés en 2017.

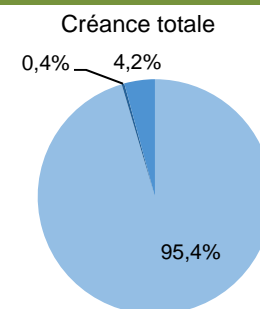
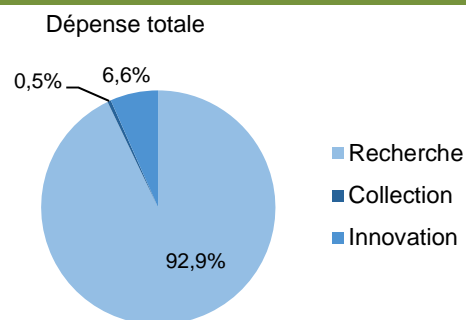
Sachant que les sociétés mères bénéficiaires, dans le cas de groupes fiscalement intégrés, peuvent se trouver dans des régions différentes de celles de leurs filiales déclarantes, la créance régionale s'élève à 180 millions d'euros (M€).



soit, par rapport au niveau national : 4% de l'ensemble des sociétés déclarantes
2% de l'ensemble des dépenses
3% de l'ensemble des créances

La dépense et la créance selon le sous-dispositif du CIR

en M€	Dépense	Créance
Recherche	545	172
Collection	3	1
Innovation	39	8
Total	586	180



Parmi les déclarants au CIR, à savoir les sociétés qui ont déposé une déclaration 2069A, certaines ne déclarent aucune dépense (Cf. Définitions - méthode). Lorsque des dépenses sont déclarées, elles peuvent concerner la Recherche et développement et/ou les frais de collection et/ou l'innovation.

Au sein des sociétés déclarantes au CIR dont le siège est implanté en région BRETAGNE :

849 ont déclaré des dépenses de R&D, dont 79% uniquement des dépenses de R&D ;

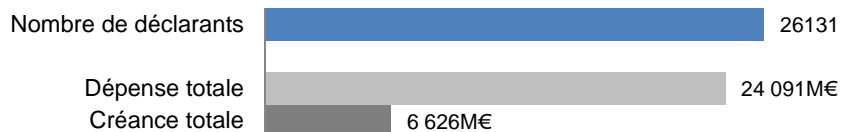
14 ont déclaré des frais de collection ;

328 ont déclaré des dépenses d'innovation, dont 47% uniquement des dépenses d'innovation ;

Synthèse nationale

En France, 26131 sociétés déclarent 24091 millions d'euros (M€) de dépense totale éligible au CIR, pour des travaux réalisés en 2016.

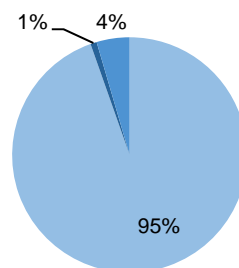
La créance nationale s'élève à 6626 millions d'euros (M€).



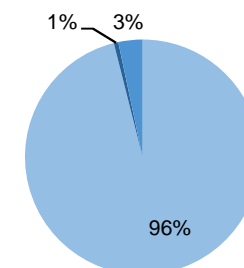
La dépense et la créance selon le sous-dispositif du CIR

en M€	Dépense	Créance
Recherche	22 789	6 365
Collection	207	41
Innovation	1 095	220
Total	24 091	6 626

Dépense totale



Créance totale



Parmi les déclarants au CIR, à savoir les sociétés qui ont déposé une déclaration 2069A, certaines ne déclarent aucune dépense éligible (Cf. Définitions - méthode). Lorsque des dépenses sont déclarées, elles peuvent concerner la Recherche et développement et/ou les frais de collection et/ou l'innovation.

Parmi les sociétés déclarantes au CIR :

- 18389 ont déclaré des dépenses de R&D, dont 81 % uniquement des dépenses de R&D ;
- 1006 ont déclaré des frais de collection ;
- 7505 ont déclaré des dépenses d'innovation, dont 55 % uniquement des dépenses d'innovation ;

Données départementales

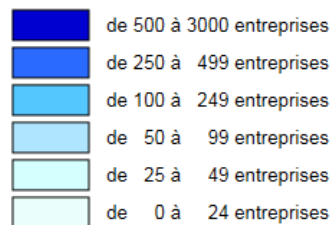
	Nombre de déclarants	Répart. des déclarants	Dépense totale (M€)	Répart. de la dépense	Créance totale (M€)	Répart. de la créance	% Dépense recherche dans la dépense totale	% Créance recherche dans la créance totale
COTES-D'ARMOR	147	13%	63,5	11%	14,9	8%	91%	93%
FINISTERE	275	24%	129,4	22%	72,3	40%	91%	97%
ILLE-ET-VILAINE	487	43%	301,8	51%	68,4	38%	94%	95%
MORBIHAN	224	20%	91,5	16%	24,8	14%	92%	94%
BRETAGNE	1 133	100%	586	100%	180	100%	92,9%	95,4%

'nd' : non diffusible

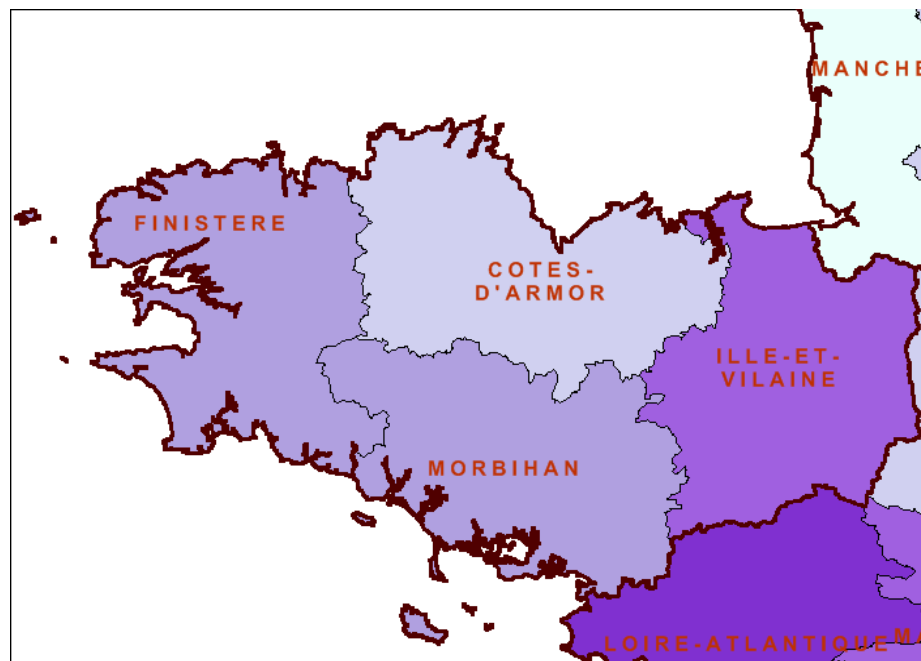
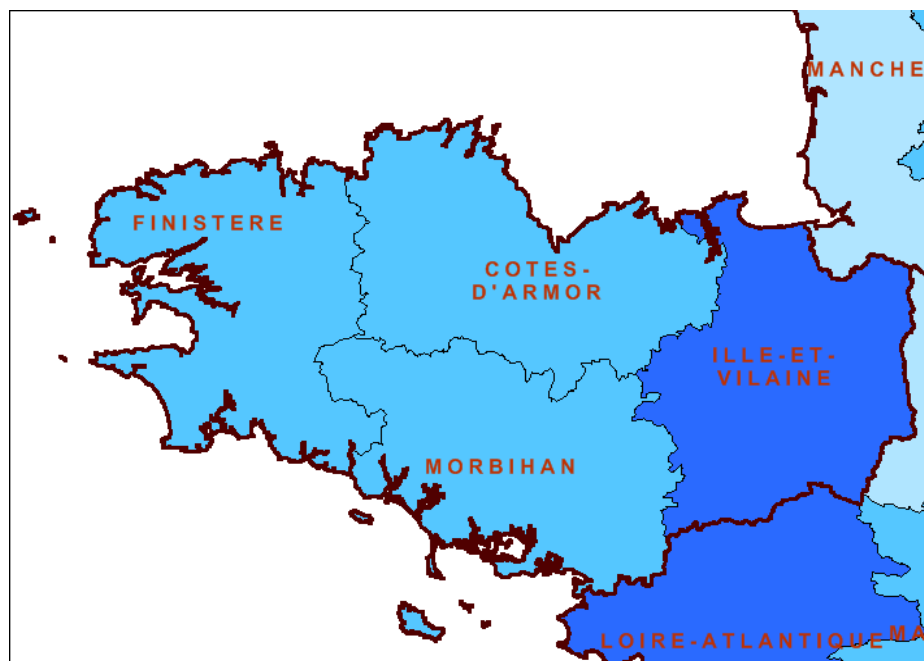
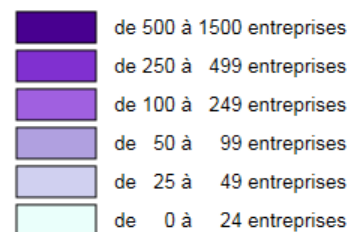
Cartographie départementale

Implantation en BRETAGNE des sociétés ayant déclaré au CIR 2017 :

des dépenses de R&D

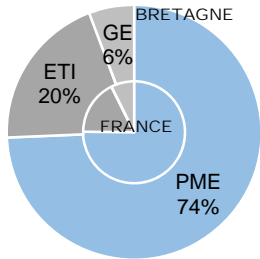


des dépenses d'innovation



Répartition selon la catégorie d'entreprise

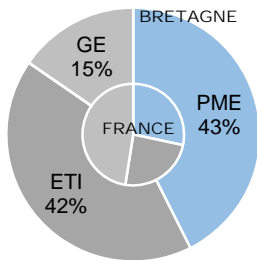
Nombre de déclarants



Les PME et le CIR en région BRETAGNE :

74% des entreprises déclarantes sont des PME. Elles déclarent 43% de la dépense totale (dont 16% pour l'innovation) et bénéficient de 39% de la créance totale.

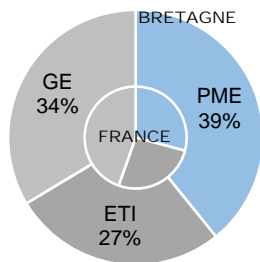
Dépense totale



Les ETI et le CIR en région BRETAGNE :

20% des entreprises déclarantes sont des ETI. Elles déclarent 42% de la dépense totale et bénéficient de 27% de la créance totale.

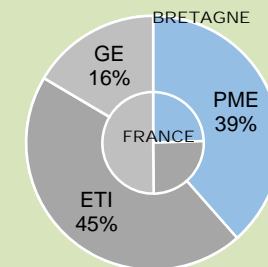
Créance totale



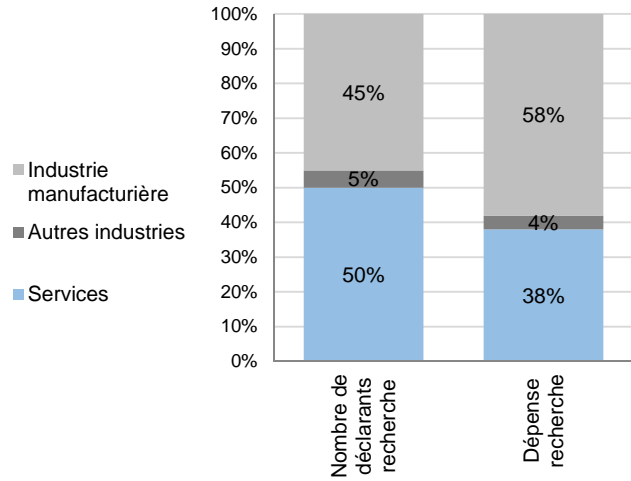
Les grandes entreprises (GE) et le CIR en région BRETAGNE :

6% des entreprises déclarantes sont des GE. Elles déclarent 15% de la dépense totale et bénéficient de 34% de la créance totale.

Dépenses R&D (seules) : 545 M€



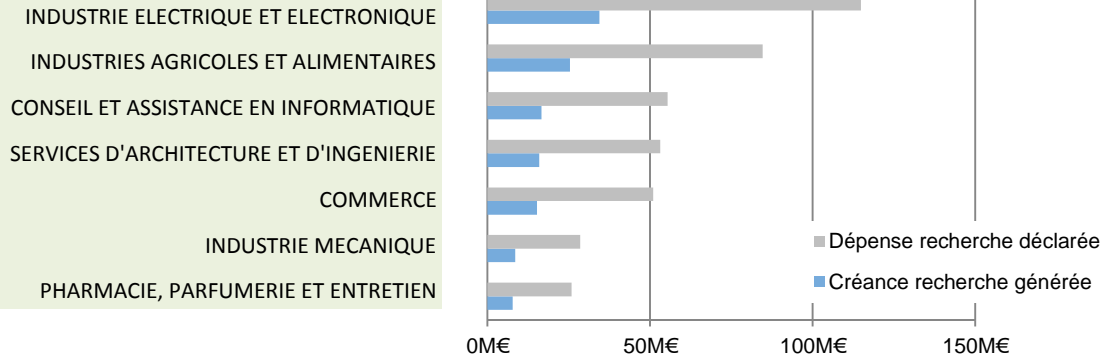
Dépenses de recherche selon le secteur d'activité de l'entreprise



En région BRETAGNE, 45% des sociétés déclarant des dépenses de recherche appartiennent au secteur de l'industrie manufacturière. Ces sociétés apportent 58% à la dépense de recherche éligible.

Les sociétés du secteur d'activité des services représentent 50% des sociétés déclarant des dépenses de recherche éligibles pour un apport estimé à 38% de ces dépenses.

La dépense de recherche des entreprises déclarantes au CIR est principalement répartie dans les secteurs :



'nd' : non diffusible

Crédit impôt innovation (CII)

Depuis 2013, les PME peuvent bénéficier du CII pour leurs dépenses de conception et de réalisation de prototypes ou d'installations pilotes d'un produit nouveau.

En BRETAGNE elles ont été 328 à déclarer des dépenses d'innovation pour l'année 2017, dont 47% déclarant uniquement des dépenses d'innovation.
Le montant des dépenses d'innovation s'élève à 38,9 M€ et génère un crédit d'impôt de 7,6 M€.



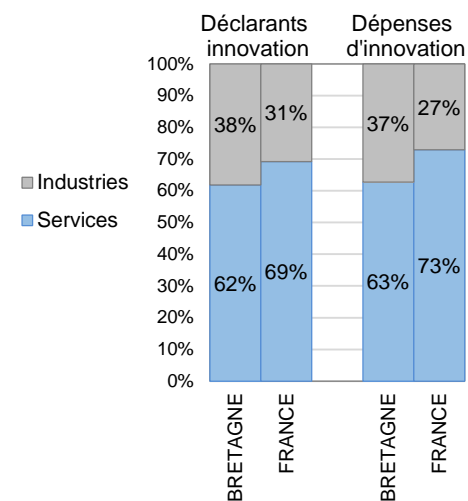
soit, par rapport au niveau national :

- 4 % de l'ensemble des sociétés déclarantes au CII
- 4 % de l'ensemble des dépenses d'innovation éligibles
- 3 % de l'ensemble des créances CII

La dépense d'innovation déclarée est principalement répartie dans les secteurs :

- CONSEIL ET ASSISTANCE EN INFORMATIQUE : 36 %
- SERVICES D'ARCHITECTURE ET D'INGENIERIE : 11 %
- INDUSTRIE MECANIQUE : 10 %
- INDUSTRIE ELECTRIQUE ET ELECTRONIQUE
- COMMERCE
- INDUSTRIES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES
- CONSTRUCTION NAVALE, AERONAUTIQUE ET FERROVIAIRE

Répartition (%) selon les grands secteurs d'activité



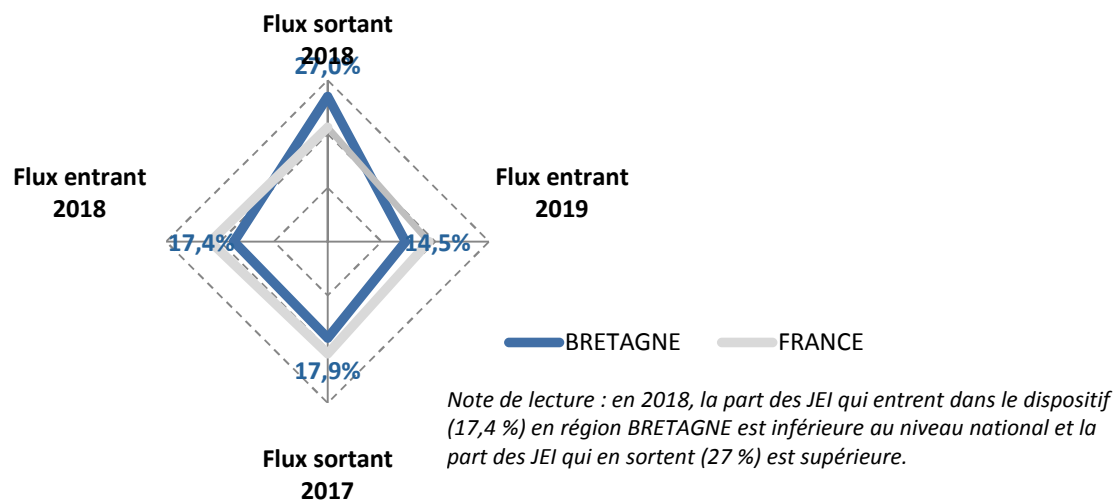
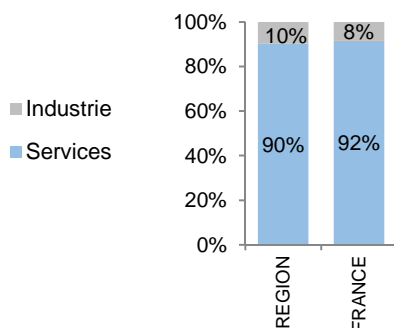
Les jeunes entreprises innovantes (JEI) en région

Au cours de l'année 2019(*), la région BRETAGNE a accueilli 152 JEI sur son territoire, soit 3,9 % de l'ensemble des JEI (Source ACOSS). Ces mêmes entreprises ont bénéficié de 7,5 M€ d'exonération de charges sociales, soit 3,7 % de l'ensemble des exonérations.

Dans cette région, les JEI de 2019 sont à 10 % des entreprises industrielles, contre 8 % pour l'ensemble des JEI.

Les JEI en région BRETAGNE

	Nombre	Part régionale	Exonération (M€)	Part régionale
2017	179	4,5%	9,3	4,8%
2018	178	4,5%	8,4	4,1%
2019	152	3,9%	7,5	3,7%



JEI et CIR

En 2017, 75 % des JEI implantées en région BRETAGNE ont fait une déclaration au CIR contre 72 % au niveau national.

Elles ont généré une créance recherche de 14,3 M€ (soit 23 % de celle des PME de la région contre 19 % au niveau national) et un CII de 0,8 M€.

(*) Source ACOSS : Agence centrale des organismes de sécurité sociale. Extraction ACOSS réalisée en juin 2020, l'année 2019 n'est pas complète.

Définitions et méthodologie

DÉFINITIONS :

☺ La notion de **Crédit impôt recherche (CIR)**, ainsi que celles de **dépense totale** et de **créance totale** qui lui sont afférentes, couvrent les trois dispositifs :

- Crédit d'impôt pour les travaux de R&D appelé *CIR recherche* ;
- Crédit d'impôt pour les frais de collection, appelé *CI collection* ;
- Crédit d'impôt pour les travaux d'innovation appelé *CI innovation ou CII*.

☺ Une **société déclarante au CIR** est celle qui dépose un formulaire 2069A.

☺ Une **société bénéficiaire** peut être une "société mère" dans le cas d'un groupe fiscalement intégré ou, sinon, une société indépendante fiscalement.

MÉTHODOLOGIE :

☺ **La dépense est celle des sociétés déclarantes et la créance est celle des sociétés bénéficiaires.**

☺ **La régionalisation** des données CIR est effectuée selon la localisation du siège de chaque société et ce, pour les sociétés déclarantes comme pour les sociétés bénéficiaires.

N.B. Seule l'enquête R&D du MESRI-SIES, par son questionnaire spécifique, permet de localiser l'activité de R&D en France (pour plus d'information :

<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/reperes/public/chiffres/france/req.htm>).

☺ Les données présentées correspondent aux déclarations déposées pour des travaux réalisés en **2017**.

Elles proviennent de l'application Gecir et sont **semi-définitives**, l'extraction ayant été réalisée en mai 2020.

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid24835/credit-impot-recherche-cir.html>